

PRÉFET DE L'AIN

Direction départementale des territoires

Bourg en Bresse, le 1er septembre 2015

Service Urbanisme Risques

Unité Prévention des Risques

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES "INONDATION DE L'ALBARINE ET DE SES AFFLUENTS, MOUVEMENTS DE TERRAIN" – COMMUNE D'ARGIS

BILAN DE LA CONCERTATION

L'élaboration du PPR par les services de la DDT a été décidée par le préfet suite aux chutes de blocs du 1^{er} mars 2012.

La concertation sur l'élaboration du PPR, a été conduite selon les modalités suivantes :

- information du maire, de ses représentants ou des élus du conseil municipal sur la procédure, le montage du dossier et l'aléa de référence ;
- définition des enjeux, du zonage et du règlement en association avec les élus communaux sous la forme de réunions de travail et de visites de terrain ;
- tenue d'une réunion publique de présentation du projet de dossier avant enquête publique, sur proposition ou avec l'accord des élus communaux ;
- avant le lancement de l'enquête publique, envoi du projet de dossier pour avis à la commune, au syndicat intercommunal à vocation unique d'aménagement du bassin versant de l'Albarine, au centre national de la propriété forestière et à la chambre départementale d'agriculture de l'Ain ;
- mise en ligne, sur le site internet de l'État dans l'Ain (www.ain.gouv.fr) du projet de dossier soumis à l'enquête publique ;
- après la phase de consultations et avant approbation, mise au point du dossier avec la commune.

Trois réunions de travail ont été organisées en mairie.

Première réunion : 09 novembre 2013

Ordre du jour :

- présentation de l'étude des aléas mouvements de terrain par le bureau d'étude Alp'Géorisques ;
- présentation de la procédure PPR.

Deuxième réunion : 21 juillet 2014

Ordre du jour

- présentation de la carte des aléas ;
- présentation de la carte des enjeux.

Demande du maire que la cartographie de l'aléa sur le hameau d'Averliaz (mouvements de terrain) soit revue, et que le zonage du PPRi soit mis en cohérence avec le zonage du PLU (zones de développement agricole).

Troisième réunion : 22 avril 2015

Ordre du jour :

- prise en compte des observations listées lors de la réunion précédente ;
- projet de plan de zonage ;
- projet de règlement ;
- suite de la démarche et calendrier prévisionnel.

La demande de révision de l'aléa sur le hameau d'Averliaz est prise en compte. Les terrains destinés aux constructions agricoles dans le PLU sont classés en bleu B1 sauf ceux situés en aléa fort.

Des plaquettes informant le public de la tenue de la réunion publique et des dates d'enquête ainsi que des affiches ont été distribuées à la commune.

Une réunion publique est prévue le 25 septembre 2015.

Le chef de service,

signé

Jean-François LAVIT